

DECISION DU MAIRE

N°2026/ST/061

OBJET : AVENANT N°4 – RESTRUCTURATION ET RENOVATION ENERGETIQUE DU CENTRE DE LOISIRS LA JOUERIE – LOT 5 LOTS ARCHITECTURAUX – SOCIETE LORILLARD

Nolwenn LE BOUTER, Maire de la commune de Nangis,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2020/JUIL/049 en date du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a décidé de déléguer à Madame le Maire, les attributions visées dans l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la décision n° 2024/DAF/LP/182 du 22 avril 2024, portant attribution du marché de restructuration et de rénovation énergétique du centre de loisirs La Jouerie, lot 5 Lots architecturaux à la société LORILLARD, Siret 805 420 205 00249,

CONSIDERANT L'intérêt de faire réaliser à la société LORILLARD des travaux complémentaires indispensables à l'achèvement de l'ouvrage,

CONSIDERANT les devis n° UARC TS 5A, UARC TS 2K et UARC TS 6A proposés par la société LORILLARD, Siret 805 420 205 00249,

DECIDE

ARTICLE 1 : Approuve l'avenant n°4 au marché N°10/2023 relatif aux travaux de restructuration et de rénovation énergétique du centre de loisirs La Jouerie, lot 5 lots architecturaux passé avec la société LORILLARD Siret 805 420 205 00249,

ARTICLE 2 : Signe ledit avenant ayant pour objet de faire réaliser des travaux complémentaires pour un montant de 33 315,90 € HT (trente-trois mille trois cent quinze euros et quatre-vingt-dix centimes hors taxes)

ARTICLE 3 : Dit que la dépense est inscrite au budget de l'exercice concerné.

ARTICLE 4 : Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision du maire, publiée sur le site internet de la ville pour une durée de 3 mois à compter de la signature de ladite décision.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20260219-DEC-2026-061-AR
Date de télétransmission : 19/02/2026
Date de réception préfecture : 19/02/2026

Article 5 : Copie de cet acte sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Provins,
- Madame le Receveur Municipal,
- Madame la Directrice du service financier,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- Société LORILLARD.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine réunion conformément aux dispositions de la Loi.

Fait à Nangis, le

Le Maire

Nolwenn LE BOUTER



Certifié exécutoire compte tenu de sa
télétransmission en sous-préfecture

Le1.9.FEV. 2026

Et de la transmission ou notification et
publication

Le1.9.FEV. 2026

Le Maire

Nolwenn LE BOUTER



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de MELUN dans le respect du délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20260219-DEC-2026-061-AR
Date de télétransmission : 19/02/2026
Date de réception préfecture : 19/02/2026



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 04

Référence du marché public 10/2023
Lot n°05 - LOTS ARCHITECTURAUX

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Commune de Nangis
Rue Maréchal de Lattre de Tassigny
77370 Nangis

Mme Nolwenn Le Bouter
Maire

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

☒ **LOT N° 5 - LOTS ARCHITECTURAUX :**

- Notifié à l'entreprise, le 25 avril 2024

Etablissement LORILLARD
1 avenue Gustave Eiffel
28000 CHARTRES

N° SIRET : 805 420 205 00249

- Avec une durée fixe d'un an à compter de sa notification (article 4.1 du CCAP), dûment notifié à l'entreprise
- Avec un ordre de service de démarrage des prestations du 25 avril 2024,
- Pour un montant de marché public :

Montant de la TVA : 97 679,67 €
Montant HT : 488 398,28 €
Montant TTC : 586 077,93 €

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

RESTRUCTURATION ET RENOVATION ENERGETIQUE DU CENTRE DE LOISIRS LA JOUERIE

La consultation initiale est passée suivant une procédure adaptée ouverte sans possibilité de négociation, en application des articles L. 2123-1, R. 2123-1 et R. 2123-4 du code de la commande publique (article 42 du RC).

D - Objet de l'avenant

■ Le présent avenant est conclu dans les circonstances suivantes :

Le présent avenant trouve son fondement à l'article R2194-2 du Code de la commande publique :

Le marché peut être modifié lorsque, sous réserve de la limite fixée à l'article R. 2194-3, des travaux, fournitures ou services supplémentaires, quel que soit leur montant, sont devenus nécessaires et ne figuraient pas dans le marché initial, à la condition qu'un changement de titulaire soit impossible pour des raisons économiques ou techniques tenant notamment à des exigences d'interchangeabilité ou d'interopérabilité avec les équipements, services ou installations existants achetés dans le cadre du marché initial.

Les travaux initiaux concernent la rénovation énergétique du bâtiment, en vue d'accueillir le centre de loisirs. Au cours du chantier, et plus particulièrement après la visite de la PMI et du bureau de contrôle, plusieurs demandes de travaux supplémentaires ont été formulées pour rendre l'ouvrage conforme à sa destination, à savoir notamment :

Suite à la visite de la Protection Maternelle et Infantile (PMI), plusieurs travaux supplémentaires sont devenus indispensables pour assurer la sécurité, l'accessibilité et le confort des usagers du centre de loisirs. En matière de sécurité, des anomalies ont été signalées sur le réseau électrique, nécessitant une mise aux normes, tandis que l'évacuation en cas d'incendie doit être optimisée par l'amélioration des enjeux de secours. De plus, afin de prévenir les risques de chute, des garde-corps et des revêtements antidérapants doivent être installés. Concernant l'accessibilité, les cheminements, sanitaires et espaces de vie doivent être adaptés pour permettre une circulation fluide et sécurisée, notamment pour les enfants en situation de handicap. Enfin, pour garantir le confort et le bien-être des enfants et des encadrants, des améliorations sont requises sur la ventilation des locaux ainsi que sur le traitement acoustique des salles afin de limiter les nuisances sonores. De plus, des travaux d'amélioration des toilettes extérieures sont nécessaires, avec une continuité assurée avec le bâtiment principal, afin de préserver l'homogénéité des aménagements induits par les travaux initiaux.

- **Impossibilité de changement de titulaire**

- **Interchangeabilité et interopérabilité avec les installations existantes** : Les équipements concernés font partie d'un ensemble cohérent nécessitant une compatibilité technique avec les éléments déjà installés dans le cadre du marché initial.
- **Risque de retard et surcoût en cas de changement d'entreprise** : Un changement de prestataire impliquerait des délais supplémentaires et des surcoûts liés à la reprise des études, à la coordination entre plusieurs intervenants et à l'harmonisation des prestations.
- **Maintien de la cohérence architecturale et technique** : L'intervention d'un autre titulaire risquerait d'entraîner une rupture dans l'homogénéité des installations, compromettant leur fonctionnalité et leur durabilité. Un changement de prestataire créerait un chevauchement de responsabilité entre plusieurs entreprises, rendant difficile l'identification des garanties applicables en cas de malfaçons ou de dysfonctionnements futurs.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Prestations supplémentaires :

- Devis n° UARC TS 5A : Fourniture et pose d'un garde-corps
- Devis UARC TS 2K : Travaux de revêtement de sol et de peinture
- Devis n° UARC TS 6A : Remplacement du plafond préau

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Le Maire
Nolwenn LE BOUTER



■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

☐

Non

☒

Oui

Intitulé	Montant	Incidence (taux)
Montant initial en euro HT	488 398,28 €	
Taux de TVA : 20 %	97 679,66 €	
Montant initial en euro TTC	586 077,94 €	
Avenants n°1,2,3		
Incidence financière en euro HT	283 388,50 €	+ 58,02 %
Taux de TVA : 20 %	56 677,70 €	
Incidence financière en euro TTC	340 066,20 €	
Présent avenant		
Incidence financière en euro HT	33 315,90 €	
UARC TS 5A Garde-corps	5 970,00 €	
UARC TS 2K sol et peinture	23 845,90 €	
UARC TS 6A Plafond préau	3 500,00 €	
Taux de TVA : 20 %	6 663,18 €	
Incidence financière en euro TTC	39 979,08 €	
Nouveau montant du marché public		
Exprimé en euro HT (Total)	805 102,68 €	+ 64,84 %
TVA	161 020,54 €	
Exprimé en euro TTC (Total)	966 123,22 €	



MAIRIE DE NANGIS

Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny
77370 NANGIS

Ivry-sur-Seine le 19 novembre 2025

Affaire suivie par : David PERRONNIN

Dossier : UARC

Tél. : 06 76 36 52 03

Mail : david.perronnin@lorillard.fr

CENTRE DE LOISIRS "LA JOUERIE"

Rue de la République
77370 NANGIS

DEVIS N° UARC TS 2 - K

TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Travaux de revêtement de sols et de peinture

Sous la direction de

DBCI CONSTRUCTION

16 Avenue Carnot
91300 MASSY

AGENCE TRAVAUX

128 bis Avenue Jean Jaurès, Bâtiment 03 - 94200 IVRY SUR SEINE - 02 37 91 75 75 - lorillardfacades@lorillard.fr

Siège Social - L'Atrium - 1 avenue Gustave Eiffel - CS 20371 - 28008 CHARTRES CEDEX - Tél. : 02 37 91 75 75 - www.lorillard.fr

ETS LORILLARD - S.A.S. au capital de 2 100 000 € - R.C.S. Chartres - SIRET : 805 420 205 00249 - Code APE 4332 A

GRUPE LORILLARD / **OUVRIR DES PERSPECTIVES**

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20260219-DEC-2026-061-AR
Date de télétransmission : 19/02/2026
Date de réception préfecture : 19/02/2026

DEVIS

Désignation des ouvrages		U.	QU.	P.U.	Produit
TRAVAUX DE REVETEMENT DE SOLS ET DE PEINTURE					
1	<u>Revêtement de sols souples</u>				
1.1	Réalisation d'un ragréage fibré partiel <i>Localisation : Circulation Bâtiment A et B</i>	m²	18	26.00 €	468.00 €
2	<u>Peinture</u>				
2.1	Fourniture et pose de toile de verre avec 2 couches de peinture <i>Localisation : Bâtiment A pour les cloisons supplémentaires, et pour les murs du bâtiment C</i>	m²	200	31.60 €	6 320.00 €
3	<u>Menuiseries intérieures</u>				
3.1	Fourniture et pose d'un bloc porte Ei30 2040*930 Huisserie HCLA 117*54 <i>Localisation : Bâtiment A</i>	u	1	1 045.00 €	1 045.00 €
4	<u>Cloisons-Doublages</u>				
4.1	Habillage de bâti support WC 1 BA13 hydrofuge en moins-value	u	- 10	334.03 €	-3 340.30 €
4.2	Habillage CC113/M48	ml	62	88.00 €	5 456.00 €
	Plus-value ébrasement	ml	35	29.00 €	1 015.00 €
	<i>Localisation : Bâtiment B</i>				
4.3	Pose de cloison KM98/62 + Ultracoustic 60 mm	m²	30	92.67 €	2 780.10 €
	Plus-value hydrofuge	m²	60	12.93 €	775.80 €
	Pose d'huissierie	u	1	27.00 €	27.00 €
	Plus-value bande armée	ml	8	7.00 €	56.00 €
	<i>Localisation : Bâtiment A (buanderie / tisanerie)</i>				
4.4	Encoffrement de gaine E.P <i>Localisation : Bâtiment A (buanderie), bâtiment C</i>	ml	4	122.00 €	488.00 €
4.5	Grille d'aération <i>Localisation : Bâtiment B</i>	u	21	25.00 €	525.00 €
4.6	Faux-plafond en dalle 600*600 type Artic Bord A	m²	- 30	37.49 €	-1 124.70 €

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20260219-DEC-2026-061-AR
Date de télétransmission : 19/02/2026
Date de réception préfecture : 19/02/2026

Désignation des ouvrages		U.	QU.	P.U.	Produit
5	<u>Revêtements de sols durs et murs</u>				
5.1	Démolition carrelage existant dans les sanitaires <i>Localisation</i> : Bâtiment C (sanitaire mixte + douche)	ens	1	1 300.00 €	1 300.00 €
5.2	Fourniture et pose de trappe alu à carreler	u	5	535.00 €	2 675.00 €
6	<u>Faux-plafonds</u>				
6.1	Jouée 1 BA13 <i>Localisation</i> : Bâtiments A, B et C	ml	92	40.00 €	3 680.00 €
6.2	Soffite en BA13 sur ossature métallique <i>Localisation</i> : Bâtiment C (salle de motricité)	ml	6	102.00 €	612.00 €
6.3	Faux-plafond en plaques de plâtre EI60 <i>Localisation</i> : Bâtiment A (placard TGBT)	ens	1	340.00 €	340.00 €
6.4	Plaques de plâtre 1KS13 <i>Localisation</i> : Bâtiment B (salle d'activité n°1)	ml	7	84.00 €	588.00 €
6.5	Fourniture et pose d'une trappe tôle 40*40 <i>Localisation</i> : Bâtiment C (salle de motricité)	u	1	160.00 €	160.00 €
			MONTANT	H.T. =	23 845.90 €
			T.V.A.	20,00% =	4 769.18 €
			TOTAL	T.T.C. =	28 615.08 €



MAIRIE DE NANGIS

Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny
77370 NANGIS

Ivry-sur-Seine le 12 décembre 2025

Affaire suivie par : Thomas VERMEULEN

Dossier : UARC

Tél. : 06 73 59 06 82

Mail. : thomas.vermeulen@lorillard.fr

CENTRE DE LOISIRS "LA JOUERIE"

Rue de la République
77370 NANGIS

DEVIS N° UARC TS 5 A

TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES
Fourniture et pose d'un garde-corps

Sous la direction de
DBCI CONSTRUCTION

16 Avenue Carnot
91300 MASSY

AGENCE TRAVAUX

128 bis Avenue Jean Jaurès, Bâtiment 03 - 94200 IVRY SUR SEINE - 02 37 91 75 75 - lorillardfacades@lorillard.fr

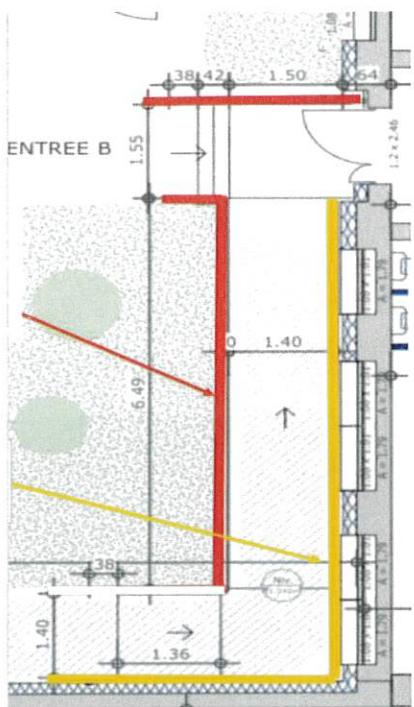
Siège Social - L'Atrium - 1 avenue Gustave Eiffel - CS 20371 - 28008 CHARTRES CEDEX - Tél. : 02 37 91 75 75 - www.lorillard.fr

ETS LORILLARD • S.A.S au capital de 2 100 000 € • R.C.S. Chartres • SIRET : 805 420 205 00249 • Code APE 4332 A

GRUPE LORILLARD / **OUVRIR** DES PERSPECTIVES

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20260219-DEC-2026-061-AR
Date de télétransmission : 19/02/2026
Date de réception préfecture : 19/02/2026

DEVIS

Désignation des ouvrages	U.	QU.	P.U.	Produit
POSE D'UN GARDE-CORPS suivant localisation ci-dessous de la rampe d'accès PMR de l'entrée du bâtiment B :  Fourniture et pose d'un garde corps en aluminium de 11,01 ml de chez DANI ALU, gamme Panorama, Série Air, Modèle toute hauteur, Fixation sur dalle, Sabot B, Main courante bombée 92*38 mm, Remplissage carré 20 x 20 mm, Teinte à préciser - RAL brillant à préciser, Section droite. <u>Nota :</u> Ces travaux seront réalisés simultanément avec les travaux en cours.	ens	1	5 970.00 €	5 970.00 €
MONTANT H.T. = 5 970.00 € T.V.A. 20,00% = 1 194.00 € TOTAL T.T.C. = 7 164.00 €				

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20260219-DEC-2026-061-AR
Date de télétransmission : 19/02/2026
Date de réception préfecture : 19/02/2026



MAIRIE DE NANGIS

Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny
77370 NANGIS

Ivry-sur-Seine le 13 janvier 2026

Affaire suivie par : David PERRONNIN

Dossier : UARC

Tél. : 06 76 36 52 03

Mail. : david.perronnin@lorillard.fr

CENTRE DE LOISIRS "LA JOUERIE"

Rue de la République
77370 NANGIS

DEVIS N° UARC TS 6 A

TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES
Remplacement du plafond du préau

Sous la direction de
DBCI CONSTRUCTION

16 Avenue Carnot
91300 MASSY

AGENCE TRAVAUX

128 bis Avenue Jean Jaurès, Bâtiment 03 - 94200 IVRY SUR SEINE - 02 37 91 75 75 - lorillardfacades@lorillard.fr

Siège Social - L'Atrium - 1 avenue Gustave Eiffel - CS 20371 - 28008 CHARTRES CEDEX - Tél. : 02 37 91 75 75 - www.lorillard.fr
ETS LORILLARD - S.A.S au capital de 2 100 000 € - R.C.S. Chartres - SIRET 805 420 205 00249 - Code APE 4332 A

GRUPE LORILLARD / **OUVRIR** DES PERSPECTIVES

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20260219-DEC-2026-061-AR
Date de télétransmission : 19/02/2026
Date de réception préfecture : 19/02/2026

DEVIS

Désignation des ouvrages	U.	QU.	P.U.	Produit
REMPLACEMENT DU PLAFOND DU PREAU				
Fourniture et pose de faux plafonds 600x600 Artic Bord A+ TI 312 d'épaisseur 200 mm R = 5.00 m².K/W	m²	34	83.50 €	2 839.00 €
Ossature primaire pour zone sous bac acier	ens	1	280.00 €	280.00 €
Fourniture et pose jouée BA 13, peinture comprise	ens	1	381.00 €	381.00 €
<u>Nota :</u> Ces travaux seront réalisés simultanément avec les travaux en cours.				
MONTANT H.T. =				3 500.00 €
T.V.A. 20,00% =				700.00 €
TOTAL T.T.C. =				4 200.00 €

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20260219-DEC-2026-061-AR
Date de télétransmission : 19/02/2026
Date de réception préfecture : 19/02/2026

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019.